



SNUipp-FSU

écoles et collèges des Vosges

Bulletin n°112 avril 2019-Trimestriel-Imprimé par nos soins grâce à la cotisation des adhérents.
Dir de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

**ÉCOLES ET COLLÈGES
DES VOSGES**

EXPÉDITEUR :
SNUipp-FSU 88
6 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL

Déposé le 2 mai 2019



Dispensé de timbrage

Edito **OU EST LA CONFIANCE ?**

« C'est un état d'esprit indispensable si nous voulons transmettre à nos enfants l'essentiel, la confiance en leur réussite et en leur avenir » : ainsi parlait Jean-Michel Blanquer à tous les enseignants dans sa lettre adressée le 29 mars dernier. Or la confiance ne se décrète pas. Elle n'est pas compatible avec la menace ou la contrainte. Elle ne l'est pas non plus avec l'introduction, en catimini, par amendement et donc sans aucune discussion avec les acteurs de l'école, d'une disposition majeure du projet de loi : les établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF), c'est-à-dire des établissements regroupant, sur l'initiative du préfet, collèges et écoles d'un même secteur.

Pour le SNUipp-FSU, l'objectif du ministre est bien de faire des économies en supprimant les directions d'école ainsi que les écoles rurales de proximité. Dans les Vosges, 8 écoles ferment et de nombreuses manifestations de parents et d'élus ont encore lieu pour éviter la fermeture de leur école. C'est bien une école à 2 vitesses avec des moyens alloués différents d'une école à l'autre qui est au cœur de cette loi.

Autre motif de grogne, l'instruction obligatoire dès 3 ans qui va favoriser les jardins d'enfants privés. Cette mesure va obliger les communes à financer l'école maternelle privée sous contrat.

Notre métier est formidable, la loi Blanquer est fort minable. Mobilisons-nous le 9 mai pour la Fonction Publique et le 18 mai contre la loi Blanquer !

Antoine CICOLELLA

SOMMAIRE

- 2 : L'École de la confiance en 5 minutes
- 3 : Retour du stage Frédéric Grimaud
- 4 : Travail invisible, travail empêché

Signez la carte pétition sur www.snuipp.fr

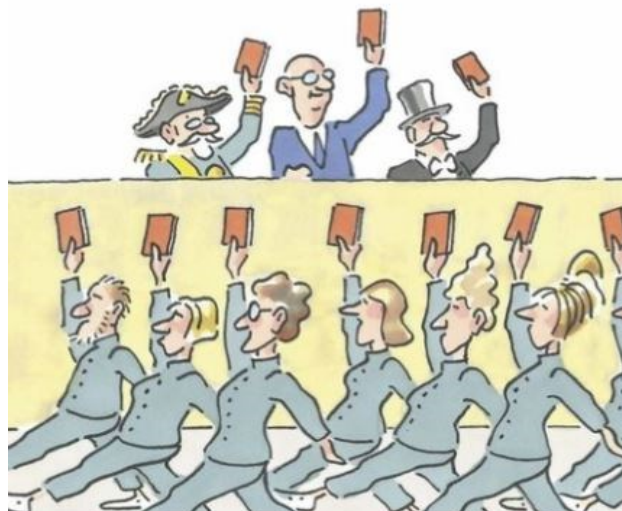
Loi *École de la confiance*, nous ne marchons pas !

NON à la LOI BLANQUER

Ecrivons au ministre pour dire NON à cette loi.

J'ENVOIE MA CARTE PÉTITION

12675
cartes pétition envoyées



ECOLE DE LA CONFIANCE

5 minutes pour comprendre ce qu'elle signifie pour les enfants.

1. Les écoles primaires, « à taille humaine », adaptées aux enfants, deviendront des Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux



Ces « écoles du socle » réuniront en 1 seul établissement un collège et plusieurs écoles, regroupement décidé sans aucun débat avec la communauté éducative.

Le projet de loi programme donc la disparition des écoles primaires, dans les communes, telles que nous les connaissons.

Les directrices et directeurs des écoles seront alors remplacé-es par un adjoint (du collège de secteur) en charge de plusieurs écoles.

Aucun débat n'a précédé un tel bouleversement de l'organisation de toute l'école (maternelle & élémentaire), organisée en proximité des lieux de vie des élèves.

2. La carte scolaire n'existera plus

Le projet de loi fait disparaître du Code de l'Education l'obligation pour l'Etat d'accueillir les enfants « au plus près de leur domicile ».

➔ Vos enfants ne seront plus systématiquement scolarisés dans l'école de la commune ou de proximité, mais dans l'établissement où il y aura de la place, sans recours possible.



3. Les villes devront financer encore plus d'écoles privées, au détriment du service public libre et gratuit !



Le projet de loi annonce une scolarisation obligatoire dès 3 ans, ce qui oblige dorénavant à financer les maternelles privées. Pourtant, aujourd'hui 97% des élèves de 3 ans sont déjà scolarisés !

Dans bien des communes, le risque est à craindre que le budget des écoles publiques soit impacté très négativement. En effet, ils sont directement liés aux moyens des communes, qui sont de plus en plus contraints.

4. De plus en plus d'enseignant-es seront recruté-es sans formation !

Aujourd'hui, les enseignant-es de vos enfants sont recruté-es à BAC+5 et titulaires d'un concours qui reconnaît leur qualification et leur statut.

➔ Le projet de loi crée un dispositif de recrutement d'étudiant-es (dès la 2ème année de Licence) à qui seront confiés des missions d'enseignement en responsabilité de classe.

Par le biais de ce recrutement « à bas coût », vos enfants seront confiés à des étudiant-es pas encore formés aux métiers de l'enseignement.



STAGE FREDERIC GRIMAUD 6 mars 2019

Temps de travail des enseignants, travail hors la classe, travail invisible.....Frédéric Grimaud venu de Martigues a captivé la vingtaine de collègues lors de ce stage organisé par le SNUipp-FSU 88 à Epinal. Un grand merci à Frédéric Grimaud, enseignant-chercheur et aux collègues présents.

Vos remarques

Une conférence intéressante nous permet de nous positionner dans notre métier et dans nos pratiques. Merci !

Beau temps d'échange, merci beaucoup de nous permettre de rencontrer un chercheur sur le travail des enseignants. En plus du contenu, la forme était très intéressante : échange spontané, rencontre de collègues.

Quelle belle journée ! **Un souffle d'air frais** pour nous aider à y voir plus clair avec Frédéric Grimaud. Nous avons pu partager, échanger. Dommage que nous ayons été si peu nombreux.



Un stage qui a permis de mettre en lumière la face cachée de notre métier. Oui nous sommes des professionnels et nous seuls savons ce qui est bon pour notre classe !

Formation très intéressante, qui donne à réfléchir sur les moyens à construire pour redonner du « pouvoir d'agir » aux enseignants. Question centrale pour notre métier et pour chacun d'entre nous, individuellement. Merci au SNUipp 88.

Conférence super intéressante, à renouveler.

Un stage ayant le mérite de prendre le temps pour réfléchir à la notion de « temps de travail », à échanger, soulever parfois d'autres problématiques (possibilités de se trouver à l'école hors temps de classe, quid de ma situation en cas d'accident ? Quelle réponse de l'administration ?). Super intervenant, motivé, du métier qui plus est.

Un titre inattendu et tellement parlant ! Que de résonances dans les propos de Frédéric Grimaud ! Une vraie bouffée d'air que de savoir qu'un chercheur s'intéresse à autre chose qu'aux élèves et aux apprentissages ! Des mots forts tels que « la reconnaissance, un travailleur »...des mots qui manquent tellement dans la bouche de certains : parents, institutions, médias... Merci d'avoir pointé du doigt ce que nous mettons en œuvre en nous et autour de nous, pour ne pas aller à l'école à reculons. Stage très intéressant. Echanges fructueux entre participants.

Les profs victimes de mauvais traitements

PRESSÉ par le mouvement de plus en plus bruyant des « stylos rouges », le ministre de l'Éducation a décidé... d'observer. Né dans le sillon des gilets jaunes, ce collectif d'enseignants, regroupant déjà 63 000 membres sur son groupe Facebook, revendique une revalorisation du métier de prof : dégel du point d'indice et « augmentation des salaires à la hauteur de la fonction occupée », ainsi qu'une limitation du nombre d'élèves par classe.

Résultat ? Jean-Michel Blanquer vient de promettre que, « dans les semaines à venir », il allait « mettre en place un observatoire de la rémunération des professeurs » (RTL, 6/1). A la rentrée de septembre, déjà, il avait annoncé un « observatoire du pouvoir d'achat des professeurs », avant de passer à autre chose. Que d'observations !

Un compas dans l'œil

Pourtant, n'est-ce pas déjà tout vu ? On ne compte plus, en effet, les documents dénonçant la faible attractivité du métier d'enseignant en France – qu'ils émanent du Sénat, de la Cour des comptes ou de l'OCDE.

Les chiffres du rapport 2018 (portant sur l'année 2017) de cette dernière institution parlent d'eux-mêmes. Alors que la moyenne des salaires en début de carrière dans les 36 pays de l'OCDE – les économies les plus avancées de la planète – s'élève à environ 32 000 dollars américains (monnaie de référence de l'organisation) pour les profs de primaire du secteur public, elle n'est que de 29 500 en France. Idem au collège public : 31 000 dollars de rémunération en début de carrière dans l'Hexagone, contre 33 100 dans l'OCDE (et 63 000 en Allemagne !).

Au bout de quinze ans de métier, pour un temps de travail à peu près équivalent, l'écart se creuse encore entre les profs français et les autres. Nos enseignants doivent se contenter de 36 000 dollars annuels en primaire et de 37 500 au collège et au lycée, quand la moyenne des rémunérations des profs au sein de l'OCDE atteint 44 300 dollars en primaire, 46 000 au collège et 47 900 au lycée.

Blanquer n'a plus qu'à créer un « observatoire des bonnes excuses » pour éviter de tirer les conclusions qui s'imposent.

C. B.

LE TRAVAIL INVISIBLE, CE TRAVAIL EMPECHE

« **La seule personne la mieux à même de définir le bon travail, c'est l'enseignant lui-même.** La dispute professionnelle permet de discuter, d'éprouver et définir le bon travail entre pairs. »

« Distinguer professionnalisme et professionnalité : le professionnalisme c'est être capable d'obéir à des normes institutionnelles alors que la professionnalité c'est être compétent pour gérer un travail réel multitâches. »

« **Ce qui génère de la souffrance au travail,** c'est le conflit entre 2 logiques : la logique prescriptive (ce qu'on doit faire) et la logique opératoire (ce qu'on fait réellement). Défendons l'idée que le travail est humain et non le résultat d'un processus guidé par des logiciels et des écrans. »

Un-e enseignant-e travaille dans sa classe hors temps scolaire, cela arrive tous les jours : avant 8h20, après 12h00, entre 12h et 13h50. Si on se blesse dans l'enceinte de l'école, que se passe-t-il ? En cas d'accident de travail, c'est l'Education Nationale qui paye, sinon c'est votre mutuelle ! Donc, un conseil : informer par mél votre présence à votre IEN. »

« **Les préoccupations des enseignants du primaire** d'après une enquête Harris en 2016 : leur situation professionnelle s'est dégradée pour 98%. Ils sont à la fois fiers et insatisfaits, stressés et motivés. Cet affect contradictoire est une bombe à retardement pour la santé des gens au travail ».

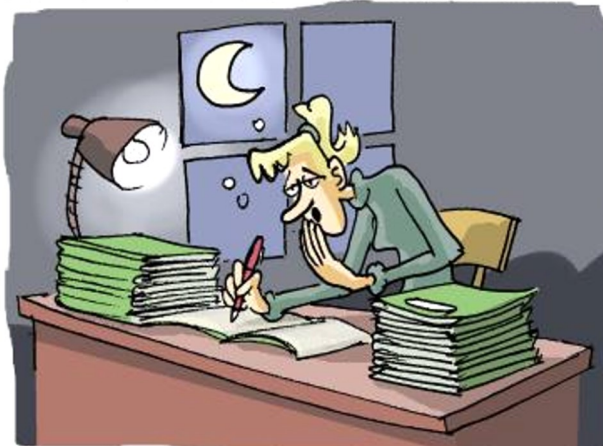
« **Le nouveau management public** a importé les règles du privé dans les Services Publics depuis 1996, date de l'AGCS (accord général sur le commerce et les services). Cette stratégie vise à empêcher le bon travail en réduisant le collectif en miettes sous couvert de performance, de résultats et de neurosciences ».

« **Quel est le rôle du syndicat ?**

Le SNUipp-FSU doit :

- 1- organiser des controverses pour reprendre la main.
- 2- donner du pouvoir d'agir sur l'organisation du travail.
- 3- enrayer la subordination pour aider à s'organiser de façon démocratique. »

PARFOIS IL RESTE DES CAHIERS À CORRIGER...



ON APPELLE ÇA "LE TRAVAIL INVISIBLE".
ON TRAVAILLE AUSSI LE MERCREDI ET
SOUVENT LE WEEKEND.

Propos de Frédéric Grimaud
Illustrations de Jacques Risso

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs des
Ecoles et PEGC**

Permanences syndicales:
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Tél: 03 29 35 40 98
Port: 07 78 87 81 25
Mél: snu88@snuipp.fr
Site: <http://88.snuipp.fr>
Page FB: Snuipp des Vosges

SNUipp-FSU 88
Quartier de la Magdeleine,
Bâtiment A
6, Maison des Associations
88000 EPINAL

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans des conditions prévues par la loi n° 78-17 du 08-01-78.

CPPAP n° 0720 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : à parution